

Vœu présenté à la majorité Municipale, le 13 Avril 2023

## **Plan d'investissement (de 6 milliards d'euros) pour la rénovation et la construction d'installations sportives en Seine-Saint-Denis**

Les chiffres sont sans appel ! Les habitants de la Seine-Saint-Denis sont victimes d'une inégalité flagrante en matière d'équipements sportifs et donc en matière d'accès aux activités physiques et sportives.

**Etant donné** le classement de la Seine-Saint-Denis qui se trouve au dernier rang des départements en matière d'équipement en d'installations sportives. En effet, on compte en moyenne 16 équipements pour 10 000 habitants contre près de 50 pour 10 000 habitants au niveau national.

**Etant donné** L'urgence de permettre aux enfants d'accéder à l'apprentissage de la nage, car dans notre département 1 enfant sur 2 en moyenne ne sait pas nager à son entrée en 6ème.

**Etant donné** La vétusté des équipements sportifs de notre territoire qui ont une moyenne d'âge de 40 ans.

**Etant donné** la perte en temps de pratique de cours d'EPS en Seine-Saint-Denis, où les élèves ont un trajet de 20 min à pieds en moyenne pour accéder à une installation sportive.

**Etant donné** le caractère indispensable de l'accès aux activités physiques et sportives.

**Etant donné** le développement des phénomènes de sédentarité et de surpoids qui touchent les publics les plus défavorisés. L'étude Ebena de 2011-2012 sur l'alimentation et l'état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire nous montre qu'en Seine-Saint-Denis **78,2% des bénéficiaires de l'aide alimentaires sont soit en surpoids, soit en obésité**. Contre 55,6% à Paris 55,6% dans les Hauts de Seine et 63% dans le Val de Marne.

Prenant en compte la situation actuelle de notre département et dans un contexte où ce dernier s'apprête à accueillir plusieurs des grands événements sportifs mondiaux tel que la Coupe du monde de Rugby et les J.O.P 2024. Nous nous devons de saisir l'opportunité qui nous est donnée d'attirer l'attention de l'Etat sur la situation de la Seine Saint-Denis quant au sous-équipement de ses villes en installations sportives d'une part, mais aussi quant à la vétusté des installations existantes qui ont une moyenne d'âge de 40 ans. Il est en effet capital, qu'à l'image des équipements nautiques qui se créent sur le territoire de Plaine Commune et qui vont bientôt permettre de rattraper le déficit actuel, ce rattrapage se généralise, pour irriguer tous les types de pratiques sportives et tout notre département.

De premiers engagements via les J.O.P vont constituer un élément de développement des équipements sportifs en Seine-Saint-Denis : centre aquatique olympique, piscine de Marville, piscine d'Aubervilliers, piscine d'Aulnay, relocalisation des bassins olympiques dans trois villes (Sevran, Pierrefitte, Bagnolet), rénovation et extension de la piscine de Montreuil, constructions ou rénovations de six gymnases (Saint-Denis, Aubervilliers, Dugny, Le Bourget), réaménagement

de 4 parcs sportifs (Marville, l'Île Saint-Denis, Le Bourget), construction de PRISME (futur équipement sportif de santé et de loisirs à l'accessibilité universelle).

Par ailleurs, l'accord signé entre le Département et l'État pour accompagner de 80 à 100% la réalisation d'équipements sportifs de proximité (terrain de basket 3x3, padel, skatepark, ...) est également positif. Cette dynamique va dans le bon sens même si elle repose beaucoup sur les collectivités locales. Nous considérons donc que l'État devra, dans l'héritage des J.O.P, amplifier l'effort pour palier aux déséquilibres persistants notamment grâce à un réel plan d'investissement afin de garantir que le droit à l'épanouissement et au bien-être de toutes et tous soit respecté.

Nous le rappelons, l'accès au sport est un droit, ce droit doit bénéficier à tous. Nous rappelons également que la pratique d'une activité sportive est reconnue comme vecteur de bien-être, d'une plus grande espérance de vie et d'une vie en meilleure santé. Nous rappelons enfin qu'une baisse même légère de l'accès aux installations sportives a des conséquences déplorables sur une population déjà fragilisée de fait.

#### Le Conseil Municipal de La Courneuve :

- **Demande** à l'Etat un **plan d'investissement** complémentaire à la hauteur des enjeux de rénovations que nécessitent nos équipements sportifs.
- **Exige** la mise en place d'un **bouclier tarifaire** pour nos collectivités équipées d'infrastructures vieillissantes, énergivores et dont la fermeture pour cause de restrictions budgétaires aurait un effet dévastateur pour nos publics.
- **S'engage** dans le collectif permanent de défense et de promotion de l'EPS, du sport scolaire et du sport associatif en Seine Saint-Denis (**CoPER 93**) qui agit pour la défense et le développement des activités sportives et de l'EPS en Seine-Saint-Denis.